Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 056-215600347-20261019-DCM_2026_153-DE

Commune de CARNAC – MORBIHAN
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 19 octobre à 18h45, le Conseil Municipal, légalement convoqué par lettre du 13 octobre 2026, s'est réuni à la Mairie, en séance publique.

Etaient présents : M. Alexandre LANOË, Mme Katia SCULO, M. Jean-Yves JEGOUREL, Mme Aude SCALE, M. Paul CHAPEL, Mme Alice PERRICHON, M. Philippe AUDO, Mme Sylvie GUEZELLO-THOMAS, M. Kevin MARION, Mme Marine CHEVILLARD, M. Marc LE ROUZIC, M. Michel GUEZET, Mme Nadine ROUÉ, M. Guillaume LE CORVEC, Mme Marie-France MARTIN-BAGARD, M. Victor BATEJAT, M. Christophe VERINE, Mme Caroline GUEZET, Mme Eléonore CRESPEL, Mme Annick FORTUNE, M. Bernard BARON, M. Philippe GUILLOU, Mme Christine LAMANDÉ, M. Jean-Luc SERVAIS, Mme Françoise GUEZELLO, Mme Caroline COTTALORDA, M. David BUHÉ.

Secrétaire de séance : Mme Françoise GUEZELLO.

Nombre de membres en exercice :	27	Nombre de membres présents :	27
Quorum requis :	14	Nombre de votants (présents + procurations) :	27

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-153

Objet : Convention Morbihan Energies - Remplacement d'un câble réseau éclairage public site sportif du Menec

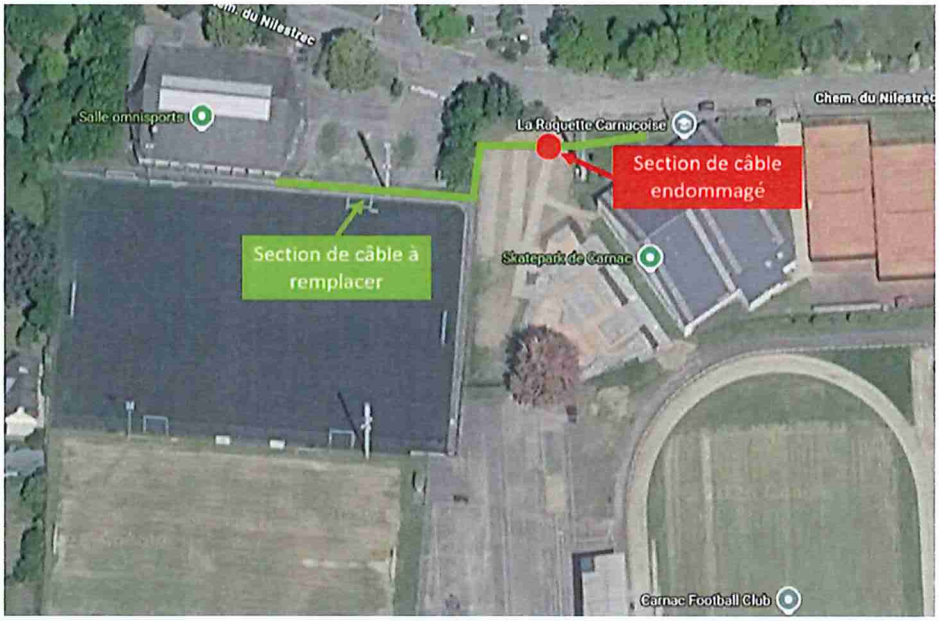
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la convention financière présentée par MORBIHAN ENERGIES relative aux travaux de remplacement du câble électrique d'éclairage public,
Considérant que le câble électrique alimentant l'éclairage du terrain de football du Menec est vétuste et nécessite son remplacement sur une longueur d'environ 120 mètres,
Considérant qu'un incident survenu lors des travaux du skatepark en 2025 avait conduit à la réparation ponctuelle d'une section du câble, mais que les désordres actuellement constatés sont liés à sa vétusté générale,
Considérant la proposition de Morbihan Énergies visant à assurer le remplacement du câble et les travaux annexes nécessaires,

Plan financier :

	HT	TVA (20%)	TTC
Montant prévisionnel des travaux (A) (Dépenses)	9 190,00 €	1 838,00 €	11 028,00 €
Participation Morbihan Energies (C) (30% de A)	2 757,00 €		2 757,00 €
Reste à charge commune (A- C)	6 433,00 €		8 271,00 €

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, Rennes Cédex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 056-215600347-20261019-DCM_2026_153-DE



Vu l'avis de la Commission développement territorial et cadre de vie du 7 octobre 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet de convention à intervenir avec Morbihan Energies correspondant,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

MAIRIE DE CARNAC (56 Morbihan)

Alexandre LANOË

La Secrétaire de séance

MAIRIE DE CARNAC (56 Morbihan)

Françoise GUEZELLO

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, Rennes Cédex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.